

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le 
ID : 004-210402186-20260330-DE_014_2026-DE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du lundi 30 mars 2026

Date de la convocation: 26/03/2026

trente mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Présents : Caroline CHAILLAN, Robert LIAUTAUD, Yvette ROSSO, Eliane VERDINO, Grégoire MIGUEL, Patricia NAVARRETE, Aalin LALANNE, Paul OLIVER, Nathalie DESANGLOIS

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Martine BONALD représentée par Eliane VERDINO

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Jean-Louis SCHIELOTTO

Secrétaire de séance: Patricia NAVARRETE

Objet: Désignation des correspondants Défense et Sécurité - DE_014_2026

Le conseil municipal,

Désigne comme suit les délégués aux divers organismes où la commune doit être représentée :

-Correspondant Défense : VERDINO Eliane

-Délégué sécurité routière : LALANNE Alain

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Robert LIAUTAUD

